CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78516** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 22/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/2000

Raison sociale : A.G.E.

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/03/2017

Capital : 110 000

9C RUE RICHARD WAGNER
ZAC DE LA PLANCHETTE - OGY
57645 OGY-MONTOY-FLANVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 2000B852

Siret : 433 637 865 00034

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 0012977-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010542771904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010542771904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 03 87 64 21 45 **Fax :**

Portable : 06 61 17 03 76

Responsabilité légale :
ATAKAYA ALI GÉRANT

Site Internet : https://www.agebatiment.com

E-mail : agebatiment@laposte.net

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 132 127 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	23	20/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/06/2026 12:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.